

REPUBLIQUE DU NIGER
MINISTERE DE L'ECONOMIE ET DES FINANCES
INSTITUT NATIONAL DE LA STATISTIQUE

**FEUILLE DE ROUTE POUR L'ELABORATION
DE LA STRATÉGIE NATIONALE DE DÉVELOPPEMENT
DE LA STATISTIQUE (SNDS) - NIGER**

Version du 20 octobre. Ne contient pas les annexes

Introduction

L'essor de la statistique est considéré comme une composante essentielle des politiques de développement, soutenant leur élaboration, leur mise en oeuvre et leur suivi évaluation. En effet, la gestion de l'économie et la mise en oeuvre des politiques de réformes actuelles, plus particulièrement la Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) nécessitent la disponibilité d'informations statistiques régulières et fiables permettant d'apprécier les résultats et l'impact des politiques et des stratégies mises en oeuvre et d'éclairer ainsi les choix politiques alternatifs.

Le Système Statistique National (SSN) du Niger est en pleine mutation. L'atelier sur les statistiques de la pauvreté organisé à Niamey du 4 au 7 décembre 2001 a mis en lumière les défis du SSN et les difficultés auxquelles il doit faire face pour répondre aux besoins particuliers de la SRP. Ce forum avait, entre autres, recommandé la mutation institutionnelle du SSN par l'adoption d'une nouvelle loi statistique et la création d'un institut national de la statistique pour remplacer la Direction de la Statistique et des Comptes Nationaux.

Ce nouveau cadre institutionnel devrait permettre de répondre aux attentes des utilisateurs qui sont notamment les pouvoirs politiques, les acteurs du secteur privé, la société civile et les partenaires au développement. Il devrait surtout répondre au souhait de disposer d'un système cohérent et durable de suivi-évaluation et de prendre des mesures idoines de renforcement des capacités statistiques, en inscrivant la statistique comme un secteur prioritaire de développement national.

L'élaboration et la mise en oeuvre d'une Stratégie Nationale pour le Développement de la Statistique (SNDS) pour l'ensemble du Système Statistique National et la Stratégie de réduction de la Pauvreté s'avèrent donc incontournables.

La présente feuille de route est destinée à préparer l'élaboration de la SNDS du Niger en définissant le dispositif organisationnel à mettre en place, les activités à mener et leur chronogramme, la répartition des rôles entre les différents acteurs, les moyens à mobiliser ainsi que leurs sources de financement.

La feuille de route comprend sept parties :

- (i) Fondements, contexte et justification
- (ii) Objectifs et résultats attendus
- (iii) Elaboration de la SNDS dans le cadre des programmes de développement existants
- (iv) Méthodologie et dispositif organisationnel
- (v) Activités
- (vi) Budget, moyens et sources de contribution
- (vii) Mécanismes de suivi et de révision

I. Fondements, contexte et justification

1.1 Stratégie Nationale de Développement de la Statistique et lutte contre la pauvreté

A l'issue du sommet du millénaire tenu en septembre 2000 à New York, le Niger a

souscrit, à l'instar de la communauté internationale, aux engagements au titre des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD). Ces objectifs constituent la réponse de la communauté internationale pour la lutte contre les causes et les conséquences de la pauvreté.

De même, le Niger s'est engagé dans le Nouveau Partenariat pour le Développement de l'Afrique (NEPAD). Ce programme qui est un engagement pris par les dirigeants africains de placer leurs pays, individuellement et collectivement, sur la voie d'une croissance soutenue et d'un développement durable constitue un nouveau cadre d'interaction avec le reste du monde, notamment avec les pays industrialisés et avec les organisations multilatérales.

Dans ce contexte et avec l'éligibilité du Niger à l'Initiative des Pays Pauvres Très Endettés, le Gouvernement a lancé, en février 2001, le processus d'élaboration et de mise en œuvre, d'une Stratégie de Réduction de la Pauvreté (SRP) qui définit les grands objectifs du développement économique et social pour la période 2002-2015. Cette stratégie constitue désormais le cadre de référence dans lequel s'inscrivent toutes ses interventions et celles des partenaires au développement pour l'amélioration des conditions de vie des populations nigériennes.

D'ores et déjà, plusieurs politiques et stratégies sectorielles ont été adoptées, il s'agit des secteurs suivants : éducation (Plan Décennal de Développement de l'Éducation : PDDE), santé (Plan de Développement Sanitaire : PDS), développement rural (Stratégie de Développement Rural : SDR), micro finance, infrastructure et communication (Plan NICI du Niger). D'autres sont en cours d'élaboration ou d'adoption : transport terrestre, développement urbain, formation professionnelle et technique.

La préparation de ces stratégies est un processus exigeant en matière de collecte d'informations, ce qui amène à évaluer la capacité du système statistique à fournir les données requises. Ceci permettra non seulement d'identifier la demande de données liées à la pauvreté, mais aussi de mettre en évidence les secteurs où des investissements et des améliorations sont nécessaires. Le processus met aussi l'accent sur la qualité des données et exige une évaluation des différents systèmes et processus de collecte de ces données.

Ainsi, à l'instar de la SRP, l'élaboration, la mise en œuvre et le suivi évaluation des stratégies sectorielles requièrent des informations ainsi qu'une analyse au niveau macroéconomique pour les secteurs productifs et les secteurs sociaux, mais aussi au niveau des ménages et des individus. Par conséquent, l'atteinte des objectifs de la SRP et la réalisation des OMD repose particulièrement sur le renforcement des capacités statistiques.

Les aspects de suivi et évaluation constituent des dimensions importantes de cette stratégie de réduction de la pauvreté. Du fait des faibles performances du SSN, les mécanismes existants ne permettent pas de capter correctement les spécificités ou les inégalités spatiales et sociales, les données statistiques étant quantitativement peu fiables, obsolètes et insuffisamment désagrégées. Il importe donc que le SSN puisse répondre aux besoins exprimés par les utilisateurs et les décideurs dans la perspective de la révision triennale de la SRP au cours de l'année 2005, conformément aux engagements pris par le gouvernement, et dans le sens d'une adaptation aux évolutions économiques, sociales et régionales. Ainsi, le suivi permanent de la pauvreté ne peut être assuré que par une réponse progressive aux problèmes structurels et aux besoins de renforcement des capacités statistiques en vue de répondre aux exigences statistiques de qualité et de

disponibilité de données en temps utiles.

Aussi, le Gouvernement a-t-il décidé de mettre la statistique au centre des nouvelles priorités nationales pour la réduction de la pauvreté. Il a ainsi entrepris depuis 2001, une série d'activités et de réformes avec l'appui de certains partenaires au développement pour rendre opérationnel le Système Statistique National (SSN).

A ce jour, la nouvelle loi statistique a été votée et l'INS créé (loi n°2004-011 du 30 mars 2004 portant organisation de l'activité statistique et création de l'Institut National de la Statistique). Les décrets portant organisation du Conseil National de la Statistique et de l'INS ont été adoptés en mars 2004¹. Le Directeur Général et le Secrétaire Général de l'INS viennent d'être nommés. Les activités pour la mise en place effective de l'INS se poursuivent.

1.2 Présentation du Système Statistique du Niger

Selon la loi n°2004-011 du 30 mars 2004, le Système Statistique National (SSN) est composé de l'ensemble des services et organismes publics et parapublics qui produisent et diffusent des données statistiques. Il comprend le Conseil National de la Statistique (CNS), l'Institut National de la Statistique (INS), les services chargés d'élaborer les données statistiques des départements ministériels ainsi que ceux des organismes publics et parapublics et les écoles nationales de formation statistique et démographique.

Toutefois, le système se caractérise par une faiblesse² touchant à la fois aux aspects institutionnels et méthodologiques de collecte et d'analyse des données. De manière plus explicite, les faiblesses structurelles du SSN se traduisent par les aspects suivants :

- ✓ **Problème de management et d'organisation** : L'absence d'une coordination opérationnelle entraîne un déséquilibre entre l'offre et la demande; l'ancienne DSCN ne dispose ni d'une emprise territoriale sur le suivi des activités statistiques ni de liens fonctionnels avec les autres structures du système statistique malgré son rôle de coordonnateur technique et opérationnel.
- ✓ **Le manque d'harmonisation et de concertation** : la composition de l'ancien Comité National de la Statistique n'était pas de nature à favoriser le dialogue entre les producteurs et les utilisateurs des données. Cette faible coordination des activités statistiques conduit à des activités disparates en matière de collecte et d'analyse. Plusieurs structures collectent et traitent leurs propres données sans se conformer aux normes internationales.
- ✓ **Le défaut de programmation rigoureuse des activités et de hiérarchisation des priorités** qui se traduit par l'ouverture concomitante de plusieurs chantiers dans un contexte de rareté des ressources, de délaissement des activités classiques au détriment des tâches ponctuelles à la demande de certains partenaires techniques et financiers.
- ✓ **Problème de collecte, de traitement, de stockage, d'analyse et de diffusion des données** : la couverture géographique des statistiques est parfois insuffisante ; les mécanismes existants ne permettent pas de capter correctement les spécificités ou les inégalités spatiales et sociales. La situation est doublée par une vétusté des données ; le profil de pauvreté du Niger date de 1993 (avant la dévaluation). Par ailleurs, l'insuffisante

¹ Voir textes en annexe

² Voir liste des études en annexes

qualification du personnel se pose notamment pour les analyses des données sur des thèmes aussi complexes que la pauvreté alors même que la formulation de la SRP doit se baser sur des analyses claires des conditions de vie des ménages.

A la lumière de ce diagnostic, le SSN ne peut satisfaire convenablement les besoins nouveaux d'information qu'engendre le suivi de la SRP et des OMD.

1.3 Les accords passés avec les organismes de coopération

Le Système Statistique du Niger bénéficie de l'appui de plusieurs partenaires au développement au niveau international notamment l'Union européenne, le PNUD, la Banque Mondiale, l'UNFPA, l'UNICEF, l'USAID, la Coopération Française. Il met en œuvre également les activités statistiques des organisations dont est membre le Niger.

- En tant que membre de l'UEMOA et d'AFRISTAT, le Niger participe à tous les programmes statistiques de ces deux organisations.
- le Niger a adhéré au Système Général de Diffusion des Données du Fonds Monétaire International (SGDD).
- Il participe au Programme de Comparaison Internationale des prix (PCI).
- Il bénéficie du programme ECOSTAT d'appui de la CEDEAO financé par l'Union européenne et du programme de la Division Statistique des Nations Unies ; « Renforcement des Capacité statistiques en appui aux objectifs du millénaire dans la région de la communauté économique des Etats de l'Afrique de l'Ouest ».
- le Niger a signé avec l'Union européenne, en mars 2004, une convention de financement d'un programme de renforcement des capacités du SSN. Cet appui vise l'INS ainsi que les services statistiques de la santé et de l'éducation.
- La réflexion est engagée en vue de la mise en place en 2005 avec l'appui du PNUD d'un observatoire de la pauvreté et du développement humain durable en vue d'enrichir les analyses sur l'évolution des conditions de vie des nigériens. Cet observatoire aura également en charge le suivi des Objectifs du Millénaire pour le Développement et la publication des rapports nationaux sur le développement humain et des rapports annuels de progrès vers les OMD.
- L'Agence Canadienne pour le Développement International (ACDI) fournit son assistance au gouvernement nigérien par le biais d'un Programme Régional de Renforcement des Capacités des cadres nationaux de suivi évaluation des SRP à travers la mise en place d'Unités d'Analyse Avancée de la Pauvreté (UAAP).
- Plusieurs accords pour le développement de la statistique existent dans de nombreux secteurs, nous retiendrons entre autres :
 - dans le domaine des statistiques du secteur primaire et notamment l'Agriculture, le CILSS continue d'apporter un appui à la réalisation des enquêtes agricoles annuelles. La plus grande opération en cours dans ce domaine concerne le recensement général de l'agriculture et du cheptel;

- dans le domaine de la santé, le programme PARI II intervient pour redynamiser le système d'information sur la santé notamment la revue des documents de collecte et de traitement, la formation des cadres des districts sanitaires et la conception d'un système de diffusion « léger » au niveau régional ;
- dans le domaine de l'éducation, un processus similaire est mené pour déconcentrer la saisie et les traitements des bases de données au niveau des régions. L'élaboration de la carte scolaire du Niger et la vulgarisation de matériels informatiques destinés à la collecte et au traitement des données de base dans toutes les directions régionales et départementales sont des exemples de ce soutien de la communauté internationale au développement de l'information statistique dans le secteur de l'éducation ;
- dans le but d'insuffler un nouveau dynamisme à la collecte des données statistiques sectorielles et d'assurer leur harmonisation au niveau national, le Système des Nations Unies est entrain de mettre en place Nigerinfo qui est une base de données géo-référencées permettant d'organiser et de présenter des informations statistiques relatives aux indicateurs de développement.

II. Objectifs et résultats attendus de la feuille de route

2.1 Objectifs

La feuille de route vise à créer un cadre cohérent pour l'élaboration de la SNDS du Niger. Son objectif général est de décrire comment le Niger va élaborer et adopter sa Stratégie Nationale de Développement de la Statistique. Elle doit notamment :

- Définir les mécanismes de participation de tous les acteurs dans l'élaboration de la SNDS.
- Définir le dispositif organisationnel à mettre en place.
- Identifier les modalités de coordination des travaux d'élaboration de la SNDS .
- Proposer un chronogramme réaliste pour la conception et la validation de la SNDS et
- Concevoir un budget prévisionnel pour l'élaboration de la SNDS et identifier les sources de financement.

2.2 Résultats et produits attendus

Au terme du processus de mise en œuvre de la feuille de route, le résultat obtenu sera une Stratégie Nationale de Développement de la Statistique du Niger adoptée par le Conseil des Ministres. Cette SNDS, élaborée selon les principes détaillés au point 4.1 ci-après, comportera une stratégie de financement approuvée par le Gouvernement, ce qui devrait faciliter la mise en œuvre de la SNDS. Les produits obtenus à l'issue des différentes étapes du processus seront des études et des rapports dûment validés par les autorités compétentes comme les rapports portant sur le diagnostic du Système Statistique National, les stratégies et les plans d'action.

III. Elaboration de la SNDS dans le cadre des programmes de développement existants

L'approche SRP étant intégrale, la SNDS répondra donc aux orientations de la SRP et des OMD en matière de suivi évaluation. La disponibilité d'une SNDS permettra entre autres de résoudre les problèmes de planification et de coordination des activités statistiques. Elle offrira au gouvernement ainsi qu'aux partenaires au développement une meilleure visibilité pour le financement de la statistique. Elle devra également créer le cadre formel pour la concertation des partenaires au développement sur la statistique ce qui est de nature à faciliter l'harmonisation des définitions et méthodes de collecte des données.

La SRP couvre la période 2002-2015 découpée en sous périodes triennales ; le premier DSRP couvre ainsi les années 2002 à 2005. Le processus de révision sera lancé avant la fin de l'année 2005. Pour ce faire, l'élaboration de la SNDS doit intervenir dans les délais les plus courts afin qu'elle soit prise en compte dans la révision de la SRP.

L'horizon couvert par la SNDS doit être cohérent avec celui de la SRP et la mise à jour de la SNDS devra s'articuler autour des mécanismes de suivi évaluation de la SRP. De même, la conception de la SNDS devra tenir compte des politiques sectorielles.

L'élaboration de la SNDS devra être à l'ordre du jour de la première réunion ordinaire du CNS. Afin de faciliter le financement, il conviendra également de tenir compte du calendrier budgétaire pour les mises à jour annuelles de la SNDS.

IV. Méthodologie et dispositif organisationnel

4.1 Les principes

L'élaboration de la SNDS qui s'inspire de la démarche de la SRP repose sur les trois principes suivants :

- La démarche doit être participative et itérative. Ainsi, la SNDS sera conçue avec l'implication de tous les acteurs. Il s'agira à ce niveau d'effectuer régulièrement des ateliers de discussions/ restitutions, qui impliqueront les structure déconcentrées et locales, des réunions avec les partenaires techniques et financiers, des concertations entre les responsables nationaux, les partenaires au développement et la société civile. Une stratégie de communication et de participation sera ainsi élaborée pour permettre la sensibilisation, la motivation et l'implication de tous les acteurs ci-dessus identifiés dans le processus. L'engagement des autorités politiques sera un facteur de réussite pour la SNDS. De ce fait, un dialogue permanent sera établi avec les décideurs.
- L'élaboration de la SNDS prendra en compte les orientations et recommandations normatives internationales en matière de statistiques. De plus, la stratégie sera élaborée à partir de l'identification de la demande à travers des échanges avec les utilisateurs. Par ailleurs, la SNDS couvrira l'ensemble du système statistique national; elle devra répondre aux besoins en information des différents programmes ou politiques sectoriels de développement du Niger.
- L'élaboration de la SNDS sera effectuée en plusieurs étapes successives. A l'issue de

chaque étape, un produit devra être livré. Le passage à l'étape suivante sera conditionné par la validation par les différentes parties prenantes du produit livré.

A la lumière de ces principes généraux, une répartition du rôle des acteurs peut être proposée.

4.2 Répartition des rôles entre les différents acteurs et dispositif organisationnel

Les responsabilités sont définies dans le respect des textes en vigueur pour le Système Statistique Nigérien (SSN). L'élaboration de la SNDS est placée sous la responsabilité du Conseil National de la Statistique (CNS). Ce dernier s'appuiera sur un Secrétariat Technique Permanent (STP).

Le Conseil des Ministres est le maître d'ouvrage en tant qu'instance qui décide en dernier ressort. Le Conseil National de la Statistique joue le rôle de maître d'ouvrage délégué. Il examine les rapports des différentes étapes du processus d'élaboration de la SNDS et les transmet au Conseil des Ministres pour validation et décision.

Le STP joue le rôle de maître d'œuvre. Il regroupe, sous la conduite d'un coordonnateur désigné par le Directeur Général de l'INS parmi les cadres de l'Institut, les rapporteurs des comités sectoriels du Conseil National de la Statistique, ces derniers étant des cadres de l'INS. Le STP sera assisté par un consultant international recruté à cet effet. Le STP est chargé d'organiser les études et travaux techniques nécessaires à l'élaboration de la SNDS. Il est installé au sein de l'INS qui mettra à sa disposition une secrétaire. Le coordonnateur du STP exercera ses fonctions à temps plein pendant toute la durée de l'élaboration de la SNDS tandis que les autres membres (les rapporteurs des comités sectoriels et le représentant du Secrétariat Permanent de la SRP) travailleront à temps partiel.

Les comités sectoriels seront chargés du suivi régulier de l'élaboration de la stratégie de leurs secteurs respectifs. Ils pourraient être subdivisés par thème de travail en fonction des informations produites. A titre indicatif, les comités suivants pourraient être créés :

- **Comité 1 : statistiques démographiques et sociales** (santé, éducation, emploi, travail et démographie) ;
- **Comité 2 : statistiques économiques et financières** (comptabilité nationale, prix, industrie, échanges commerciaux, autres statistiques sectorielles, autres statistiques macroéconomiques et conjoncturelles) ;
- **Comité 3 : développement rural et environnement** (agriculture, élevage, eaux et forêts, pêche, chasse, hydraulique et environnement) ;
- **Comité 4 : traitement, archivage et diffusion des données et nouvelles technologies de l'information et de la communication** (NTIC) ;
- **Comité 5 : développement institutionnel et ressources humaines** (organisation du système statistique et ressources humaines, formation, carrières) ;
- **Comité 6 : stratégies de financement, programmation et mécanisme de suivi et d'évaluation.**

Un consultant national sera chargé d'assister chacun des quatre premiers comités. Il sera

chargé notamment de l'élaboration du diagnostic sectoriel, de la préparation des plans d'actions sectoriels et de la préparation des documents de travail du comité. Les rapporteurs des deux derniers comités sectoriels prépareront les travaux desdits comités.

Les partenaires techniques et financiers seront invités lors des réunions de ces comités sectoriels selon leur centre d'intérêt.

Le Secrétariat Permanent de la SRP participera aux travaux du STP.

Il faut noter que tout ce dispositif ne sera mis en place qu'après l'installation effective du CNS dont les membres seront nommés par un arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances. Le STP et les comités sectoriels seront créés par deux arrêtés différents du même ministre. Ces arrêtés préciseront les attributions du STP et celles des différents comités.

Des termes de référence seront rédigés pour le consultant international et les consultants nationaux.

V. Activités

L'élaboration de la SNDS sera effectuée selon les étapes successives suivantes :

5.1 Etape 1 : Activités préliminaires

Les activités préliminaires se résument à :

- Finaliser le projet de feuille route.
- Faire le plaidoyer et mobiliser les ressources financières nécessaires (cf. chapitre 6 ci-dessous).
- Réunir le CNS.
- Mettre en place le reste du dispositif organisationnel : Comités sectoriels, STP.
- Finaliser les termes de références des consultants nationaux et du consultant international et procéder à leur recrutement.
- Acquérir les équipements et autres fournitures.
- Organiser des formations sur les outils de planification stratégiques pour renforcer les capacités des membres du STP et des comités sectoriels.
- Organiser l'atelier national de lancement du processus d'élaboration de la SNDS.

5.2 Etape 2 : Diagnostic du Système Statistique National

L'étape du diagnostic comprend les activités ci-après :

- Etablir l'état des lieux et le diagnostic de chacun des secteurs (exploitation d'études existantes, enquêtes complémentaires, échanges avec tous les acteurs). Ce travail sera confié aux consultants nationaux.
- Procéder à l'examen et à l'adoption par les comités sectoriels des rapports des consultants nationaux sur les diagnostics sectoriels.

- Réaliser la synthèse des diagnostics sectoriels et rédiger le rapport « Diagnostic du Système Statistique National ». Ce travail sera réalisé par le STP assisté par le consultant international.
- Réunir le CNS pour examiner le rapport « Diagnostic du Système Statistique National ».
- Transmettre le rapport au Conseil des Ministres pour validation et décision.
- Organiser l'atelier national de restitution sur le diagnostic du Système Statistique National et de préparation de l'étape 3 : « Vision et stratégies ».

5.3 Etape 3 : Vision et stratégies

Il s'agit, sur la base du diagnostic du Système Statistique National, de :

- Définir la mission de la statistique et une vision du développement du SSN (travail confié au STP assisté par le consultant international).
- Identifier les résultats escomptés à terme (travaux en comités sectoriels).
- Etablir des priorités et arrêter des stratégies qui permettront de concrétiser la vision et d'obtenir les résultats (travaux en comités sectoriels).
- Faire la synthèse des travaux des comités sectoriels et rédiger le rapport « Vision et stratégies » (travail confié au STP assisté par le consultant international).
- Réunir le CNS pour examiner le rapport « Vision et stratégies ».
- Soumettre le rapport au Conseil des Ministres pour adoption et décision.
- Organiser l'atelier national de restitution sur la vision et les stratégies et de préparation de la phase 4 « Elaboration des plans d'action ».

5.4 Etape 4 : Elaboration des plans d'actions

Il s'agit de :

- Etablir les projets des plans d'actions sectoriels (travail confié aux consultants nationaux). Ces plans d'actions couvriront aussi bien les ressources humaines, les opérations statistiques à mener que le coût de ces dernières.
- Procéder à l'examen et à l'adoption par les comités sectoriels des rapports des consultants nationaux sur projets de plans d'actions sectoriels.
- Réaliser la synthèse des projets des plans d'actions sectoriels et rédiger le rapport « Plans d'action ». Ce travail sera réalisé par le STP assisté par le consultant international.

- Réunir le CNS pour examiner le rapport « Plans d'action ».
- Transmettre le rapport « Plans d'action » au Conseil des ministres pour adoption et décision.
- Organiser l'atelier national de restitution sur les Plans d'action et de préparation de l'étape 5 « Mise en œuvre de la SNDS »
- Rédiger le document de synthèse de la SNDS. Ce travail sera effectué par le STP.

5.5 Etape 5 : Mise en œuvre de la SNDS

Cette étape est consacrée aux activités préparatoires de la mise en œuvre de la SNDS :

- Assurer la reproduction et la diffusion du document de synthèse de la SNDS.
- Mettre en place le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDS.
- Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS : ressources nationales et contributions des partenaires au développement.

VI. Budget, moyens et sources des contributions pour l'élaboration de la SNDS

Le dispositif et les ressources humaines nécessaires ont été décrits au chapitre 4 ci-dessus.

Le budget prévisionnel prévu pour l'élaboration de la SNDS s'élève à 126.040.000 FCFA dont 100.000.000 FCFA demandé au Trust Fund de la Banque Mondiale pour le renforcement des capacités statistiques (non inclus 20.000.000 de FCFA pour les bourses d'études) et 26.040.000 FCFA à rechercher auprès d'autres partenaires au développement. La contribution de l'Etat comprend les salaires des fonctionnaires qui participent aux travaux du Secrétariat Technique Permanent et des Comités Sectoriels du Conseil National de la Statistique. Elle n'est pas chiffrée dans le budget prévisionnel.

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ELABORATION DE LA SNDS DU NIGER (EN FCFA)									
Processus et étapes	Activités	Quantité	Coût unitaire	Durée	BM	Etat	Autres	TOTAL	Observations
Ensemble du processus	Prendre en charge le coût de fonctionnement du STP et des comités sectoriels					<i>voir note de</i>	14 760 000,0	14 760 000,0	Ce montant n'est pas réparti entre les rubriques ci-dessous
						<i>bas de</i>			
	Frais de communication/sensibilisation					<i>page</i>	5 000 000,0	5 000 000,0	
	Frais divers				1 415 000,0			1 415 000,0	
Etape 1: Activités préliminaires	Finaliser le projet de feuille de route					pm		pm	
	Faire le plaidoyer et mobiliser les ressources					pm		pm	
	Réunir le CNS					pm		pm	
	Mettre en place le reste du dispositif					pm		pm	
	Finaliser les termes de référence des consultants et procéder à leur recrutement					pm		pm	
	Acquérir les équipements et fournitures				22 075 000,0			22 075 000,0	
	Organiser des formations sur la planification stratégique				22 375 000,0			22 375 000,0	
	Organiser l'atelier de lancement de l'élaboration de la SNDS				3 625 000,0			3 625 000,0	
Etape 2: Diagnostic du SSN	Etablir l'état des lieux et les diagnostics sectoriels	4H/M	1 500 000,0	30	6 000 000,0			6 000 000,0	
	Y inclus les besoins de la décentralisation	5H/M	1 250 000,0		8 750 000,0			8 750 000,0	
	et les déplacements dans les régions et perdiems				3 750 000,0			3 750 000,0	
	Procéder à l'examen et à l'adoption des rapports sectoriels élaborés par les consultants nationaux					pm		pm	

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ELABORATION DE LA SNDS DU NIGER (EN FCFA) (suite)									
Processus et étapes	Activités	Quantité	Coût unitaire	Durée	BM	Etat	Autres	TOTAL	Observations
Etape 2: Diagnostic du SSN	Réaliser la synthèse des diagnostics sectoriels et rédiger le rapport « Diagnostic du SSN »	1	10 100 00,00		10 100 000,0			10 100 000,00	honoraires, billets et perdiems du C.I
	Réunir le CNS pour examiner le rapport					p.m		p.m	
Etape 3 : Vision et stratégies	Transmettre le rapport au Conseil des Ministres pour adoption et décision					p.m		p.m	
	Organiser l'atelier de restitution du rapport et de préparation de l'étape 3				11 630 000,0			11 630 000,0	
	Définir la mission de la statistique et une vision pour le développement du SSN					p.m		p.m	
	Identifier les résultats escomptés à terme					p.m		p.m	
	Etablir des priorités et arrêter des stratégies					p.m		p.m	
	Faire la synthèse des travaux des comités sectoriels et rédiger le rapport « Vision et stratégies »								
	Réunir le CNS pour examiner le rapport					p.m		p.m	
	Soumettre le rapport au Conseil des Ministres pour adoption et décision						p.m	p.m	
	Organiser l'atelier de restitution et de préparation de l'étape 4					11630 000 ,0		11630 000,00	
	Etape 4 : Elaboration des plans d'action	Etablir les projets de plans d'actions sectoriels	3H/M	1 500 000,00	30	4 500 000,0			
Procéder à l'examen et à l'adoption de ces projets en comités sectoriels						pm		pm	
Réaliser la synthèse des projets des plans d'actions et rédiger le rapport		5 jours	250 000,00		1250 000,00			1250 000,00	
	Réunir le CNS pour examen le rapport					p.m		p.m	

Transmettre le rapport au Conseil des Ministres pour adoption et décision Organiser l'atelier de restitution et de préparation de l'étape 5 Rédiger le document de synthèse de la SNDS	1			2280 000,00	p.m pm		p.m 2280 000,00 pm	
--	---	--	--	-------------	---------------	--	----------------------------------	--

BUDGET PREVISIONNEL POUR L'ELABORATION DE LA SNDS DU NIGER (EN FCFA) (suite et fin)									
Processus et étapes	Activités	Quantité	Coût unitaire	Durée	BM	Etat	Autres	TOTAL	Observations
Etape 5: Mise en œuvre de la SNDS	Assurer la reproduction et la diffusion du document final de la SNDS				2 250 000,0			2 250 000,0	
	Mettre en place le dispositif de suivi-évaluation de la mise en œuvre de la SNDS					pm		pm	
	Mobiliser les ressources nécessaires à la mise en œuvre de la SNDS						4 000 000,00	4 000 000,0	
TOTAL					100 000 000,0		26 060 000,00	126 040 000,0	

1) L'Etat contribue en termes de ressources humaines (salaires des fonctionnaires participant aux travaux du STP et des comités sectoriels), de locaux et d'équipement.

2) Il est prévu que les réunions du CNS durent une demi-journée.

3) Pour la contribution de la Banque Mondiale, les montants figurant dans le tableau sont issus de la requête envoyée au Trust Fund. La ventilation des dépenses est légèrement différente et on n'a pas fait figurer dans ce budget la somme de 40,000 \$US prévue pour les bourses d'étude.

VII. Mécanismes de suivi et de révision

La SNDS couvrira la période 2007-2011. L'engagement a été pris par le Gouvernement lors de la revue du DSRP en 2005, de réaliser dorénavant la revue consacrée à l'année n au plus tard en avril de l'année n+1 lors de l'étude sur l'opérationnalisation du dispositif de Suivi-Evaluation de la SRP. Ceci répond au souci d'influer sur les allocations budgétaires afin de mieux orienter les ressources budgétaires vers la réalisation des priorités en matière de réduction de la pauvreté. C'est à ce titre qu'un programme statistique minimal annuel sera annexé au DSRP dont la mise en œuvre fournira les outils de mesures dans le cadre de l'évaluation des progrès réalisés. Ce programme prioritaire sera également discuté et inscrit dans le cadre du budget national.

Dans le souci de mieux prendre en compte les besoins en matière de production statistique dans les politiques de développement économique et social, il est prévu une évaluation à mi-parcours de la stratégie. Cet exercice qui devra se faire en tenant compte de l'agenda du DSRP permettra de répondre à la demande de statistiques pour le suivi de la pauvreté et des OMD et de profiter du cadre offert par le DSRP pour obtenir des financements.

